

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, de l'IFAPME
et des Centres de compétences, concernant
Des nouveaux objectifs pour le plan de tir 2021-2022

Monsieur le Ministre,

La surpopulation des sangliers est problématique à plusieurs égards, notamment pour les agriculteurs et les riverains dont les propriétés sont régulièrement saccagées par ceux-ci. L'année dernière, suite aux restrictions sanitaires que nous pouvons comprendre, les objectifs de tir qui avaient été conclus avec l'Administration sur base d'une démarche volontaire des Conseils Cynégétiques n'ont malheureusement pas été atteints.

C'est probablement pour cette raison que l'objectif de prélèvement auquel vous avez convié les chasseurs cette année encore à atteindre, sur base volontaire, a été revu à la hausse d'un tiers. Plus globalement, la Région va mettre en place un plan de gestion qui s'articulera autour du plan de tir légal, de moyens de destruction complémentaires comme le tir de nuit et la révision de la réglementation sur le nourrissage.

Monsieur le Ministre, avez-vous concerté les parties prenantes dans l'établissement du plan de tir établi pour l'année cynégétique 2021-2022? Qu'en ressort-il? Une évaluation en cours de saison cynégétique est-elle prévue?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Borsus:

[Novembre 2021]

L'honorable membre nous rappelle que l'objectif de prélèvement de sangliers par les conseils cynégétiques qui se sont engagés dans un plan de tir volontaire en 2020-2021 n'a été atteint qu'à 80 %. Les principales raisons de la non-réalisation complète de cet objectif, fixé je le rappelle avec les chasseurs, sont à chercher essentiellement, je pense, dans les restrictions liées à la seconde vague du Covid-19 qui ont désorganisé et limité fortement l'organisation des chasses collectives particulièrement efficaces pour le tir du sanglier.

Compte tenu de l'état d'avancement de la réflexion concernant l'instauration et la forme que doit prendre un plan de tir « Sanglier », compte tenu également du délai inhérent à l'adoption d'un arrêté par le Gouvernement wallon, il n'était pas envisageable de mettre en œuvre un tel plan de tir pour cette saison cynégétique 2021-2022, comme je l'aurais souhaité.

Néanmoins, pour ne pas relâcher la pression sur cette espèce, j'ai alors informé cet été mon administration et les conseils cynégétiques dont les territoires sont les plus denses en sangliers de ma volonté de voir mis en œuvre un plan de tir du sanglier sur une base volontaire et concertée. J'ai invité les deux parties à se réunir au cours de la première quinzaine du mois de septembre, pour fixer d'un commun accord des objectifs ambitieux de prélèvements.

Vingt-quatre conseils cynégétiques sur les vingt-cinq concernés, soit quatre de plus qu'en 2020-2021, ont répondu favorablement à ma demande. Le plan de tir 2021-2022 a ainsi pour objectif de prélever au minimum 24.756 sangliers, dont au moins 7.345 laies de plus de 30 kilos. Par rapport à 2020-2021, cela représente une hausse de 65 % de l'objectif de prélèvement fixé. Ces chiffres démontrent clairement une réelle volonté des chasseurs de diminuer effectivement les populations de sangliers.

Il est à noter que, compte tenu de la difficulté d'estimer les populations de sangliers en début de saison de chasse, il a été convenu que le plan de tir pourrait être encore éventuellement adapté à la hausse comme à la baisse au 30 novembre en fonction de l'évolution des prélèvements et du nombre d'animaux observés lors des premières actions de chasse.

Dans le cadre des plans de tir sur une base volontaire mis en place cette saison, j'ai chargé le DNF de me faire rapport de l'avancement des prélèvements. Des contrôles de tableaux de chasse, notamment à l'occasion des constats de tirs de cervidés, seront en outre organisés pour s'assurer des déclarations des chasseurs en ce qui concerne les prélèvements en sangliers. J'insiste ici qu'il va de l'intérêt des chasseurs de remplir leurs engagements au risque de se voir imposer à l'avenir des objectifs de tirs sur base légale avec sanction potentielle à la clef.

En effet, comme déjà évoqué à plusieurs reprises devant l'honorable membre, je souhaite proposer prochainement au Gouvernement wallon un projet global de gestion du sanglier. Celui-ci sera concerté et dimensionné en fonction des résultats obtenus lors de cette saison de chasse.

Je les présenterai dans les prochains mois au Gouvernement wallon lorsque l'ensemble des analyses auront abouti, que les concertations auront été menées et que les avant-projets d'arrêtés actuellement à l'étude seront plus aboutis. Il est certain qu'aujourd'hui, j'ai privilégié la conviction et la mobilisation de tout un chacun pour atteindre les objectifs fixés.